

Bruxelles, le 9 octobre 2025
(OR. en)

13406/1/25
REV 1

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0223 (COD)**

**PROCIV 121
IPCR 67
SAN 586
POLMIL 281
COCON 61
JAI 1331**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	11689/25 + ADD 1
Objet:	Document d'orientation de la présidence concernant la proposition de règlement relatif au mécanisme de protection civile de l'Union et au soutien de l'Union en matière de préparation et de réaction aux situations d'urgence sanitaire, en vue du débat d'orientation de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" des 13 et 14 octobre 2025.

Les délégations trouveront ci-joint un document d'orientation de la présidence en vue de la session du Conseil des ministres de l'intérieur des 13 et 14 octobre 2025.

Document d'orientation de la présidence pour l'examen de la proposition de règlement relatif au mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) et au soutien de l'Union en matière de préparation et de réaction aux situations d'urgence sanitaire, lors de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" des 13 et 14 octobre 2025

L'objectif de la présidence à travers cette discussion est de recueillir l'avis des ministres sur la proposition législative de règlement relatif au mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) et au soutien de l'Union en matière de préparation et de réaction aux situations d'urgence sanitaire (MPCU-HER).

La proposition actualise et élargit le MPCU existant et intègre le soutien financier de l'UE à la préparation et à la réaction aux situations d'urgence sanitaire. Elle propose également de nouvelles fonctions transsectorielles de coordination de crise, y compris la création d'une plateforme de coordination de crise de l'UE au sein de la Commission, ainsi que des actions liées à la coopération civilo-militaire au niveau de l'UE. À cette fin, la proposition contient des éléments importants pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie européenne pour une union de la préparation.

Ces dernières années, l'Europe et le monde ont connu des catastrophes et des crises d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. La guerre a refait son apparition sur le continent européen. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a radicalement changé la donne sur le plan de la sécurité. Les menaces hybrides se sont intensifiées dans le but de saper la stabilité, la cohésion et la résilience de nos sociétés.

Dans le même temps, les effets du changement climatique deviennent de plus en plus graves, et ce à une échelle sans précédent. Les phénomènes météorologiques extrêmes touchent désormais de plus en plus l'Europe ; les incendies de forêt dévastateurs et les inondations catastrophiques en sont les exemples les plus dramatiques. En outre, la pandémie de COVID-19 nous a montré que l'Europe n'était pas à l'abri des pandémies et de l'énorme impact qu'elles pouvaient avoir. Ces événements sont interconnectés et ont souvent une incidence sur plusieurs secteurs à la fois.

Dans ce contexte, l'UE doit être mieux préparée à réagir aux futures catastrophes et crises sur la base d'une approche "tous risques". Pour ce faire, la coopération au niveau de l'UE entre les États membres et le soutien des institutions de l'UE devraient être renforcés, tout en tenant compte des spécificités des différents types de catastrophes et de crises et de la responsabilité principale des États membres dans la gestion des catastrophes et des crises.

En juin 2025, le Conseil européen a invité le Conseil et la Commission à poursuivre les travaux sur la contribution des politiques de l'UE à la résilience et à la préparation dans les domaines concernés, y compris la résilience des infrastructures critiques, dans le respect des responsabilités et des

compétences des États membres. Il a rappelé les spécificités des différents types de crises et la responsabilité principale des États membres en ce qui concerne la gestion de ces crises. À cet égard, le Conseil européen a invité le Conseil à donner des orientations pour que la Commission envisage des améliorations à apporter au soutien fourni par l'Union européenne aux États membres en matière de protection civile, ainsi que dans d'autres domaines d'action pertinents dans lesquels le soutien de l'UE apporte une réelle valeur ajoutée.

Le débat sur cette proposition législative représente une part importante de nos efforts collectifs visant à déterminer la meilleure manière d'atteindre l'objectif d'être mieux préparé. Le MPCU est une réussite majeure de la coopération et de la solidarité européennes. Toute amélioration décidée dans le cadre de ce nouveau texte devrait s'appuyer sur cette réussite et la renforcer. L'objectif devrait être d'aller encore plus loin dans la solidarité européenne.

La présidence soumet aux ministres les trois questions d'orientation suivantes pour structurer les échanges:

1. Quel est votre point de vue sur les principales modifications proposées dans le cadre de la proposition législative de révision du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), y compris sur les mesures proposées par la Commission pour améliorer encore le soutien et la coordination au niveau de l'UE entre les institutions de l'UE et les États membres dans le domaine de la protection civile?
2. Que pensez-vous des éléments transsectoriels novateurs du règlement, y compris les dispositions relatives à la coopération civilo-militaire et à la plateforme de coordination de crise de l'UE au sein de la Commission, compte tenu des structures existantes de gestion des catastrophes et des crises au niveau européen et national?
3. Comment faire en sorte que la proposition renforce la coopération et la solidarité européennes tout en tenant compte des spécificités des différents types de catastrophes et de crises et en respectant la responsabilité principale des États membres et le rôle du Conseil?